

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 27 octobre (27/10/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), **Adjoint**,

M. Gérard CHOUKOUD (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

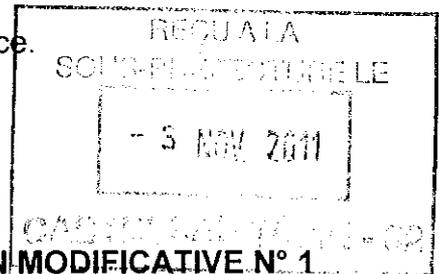
M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme LASSALLE Christine est nommée secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

02 – 27 Octobre 2011

BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1



Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le Budget Primitif 2011,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires afin de mettre en accord le capital restant dû de la dette avec les tableaux d'amortissement,

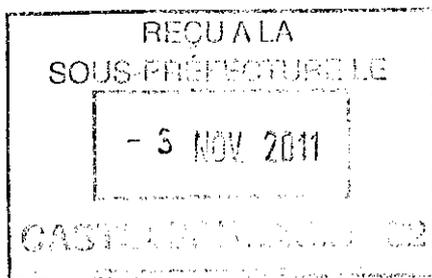
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech,
Gauthier)

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 au budget primitif 2011 interventions économiques équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011	Montant DM
Fonctionnement						
Dépenses						
67	678	ATELIE	90	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	167,27 €
023	023	ATELIE	93	Virement à la section d'invest.	35 472,97 €	167,27 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1						- €
Investissement						
Recettes						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant	Montant DM
16	1641	ATELIE	90	Emprunt	0,00 €	167,27 €
021	021	ATELIE	93	Virement de la section de fonct.	35 472,97 €	167,27 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1						- €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme
 Moissac le 28 octobre 2011



Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :